

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 3 du 11 février 2009- 2 pages

Agrométéo

La vague de froid de la première quinzaine de janvier n'a pas provoqué de dégâts réels, y compris sur les cultures les plus sensibles. La baisse progressive des températures et la couche de neige ont eu, comme on l'espérait, un rôle modérateur. On signale juste quelques jaunissements d'orge, peut être désherbées tardivement à l'automne, et des pertes de feuilles pour le colza, mais qui ne devraient pas porter préjudice.

Avec 2,5° de moins que la normale, le mois de janvier a été le plus froid depuis 1997. Il n'a pas atteint non plus les valeurs de 1985 et 1987 pour lesquels la température moyenne du mois avaient été négative.

Si l'on regarde les sommes de températures du 1er octobre au 31 janvier, sur les 25 dernières campagnes, on a en 2008/09 la deuxième plus faible valeur après 1996/97. On est très en retrait de l'année passée, et plus encore du record de 2006/07 (voir graphique ci-contre).

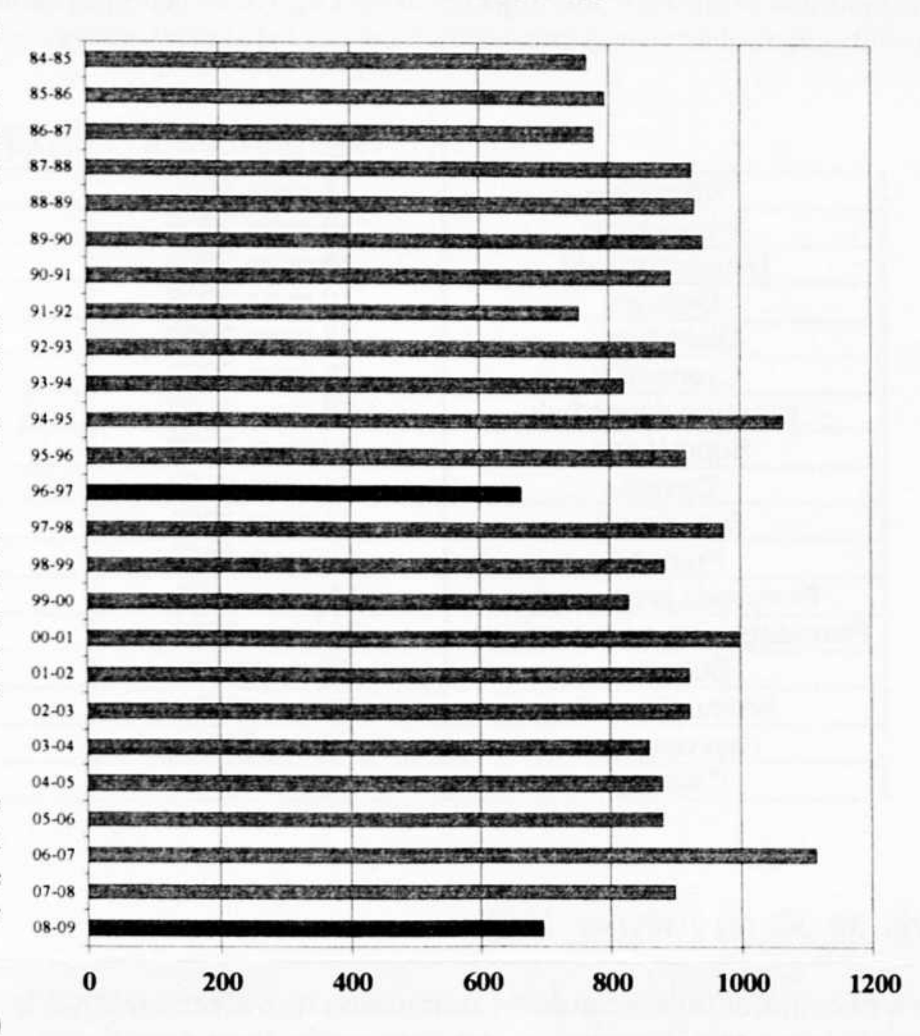
Cet automne - hiver est marqué aussi par une pluviométrie cumulée proche de 200 mm sur la période octobre à janvier, du même ordre que celles des campagnes 04/05, 06/07 et 07/08 (pour une normale de 233 mm).

Si l'on croise la somme des températures (en °C) et la somme des pluies (en mm) toujours pour la même période, la campagne en cours se situe proche de 96/97 et 91/92 (voir graphique ci-contre)

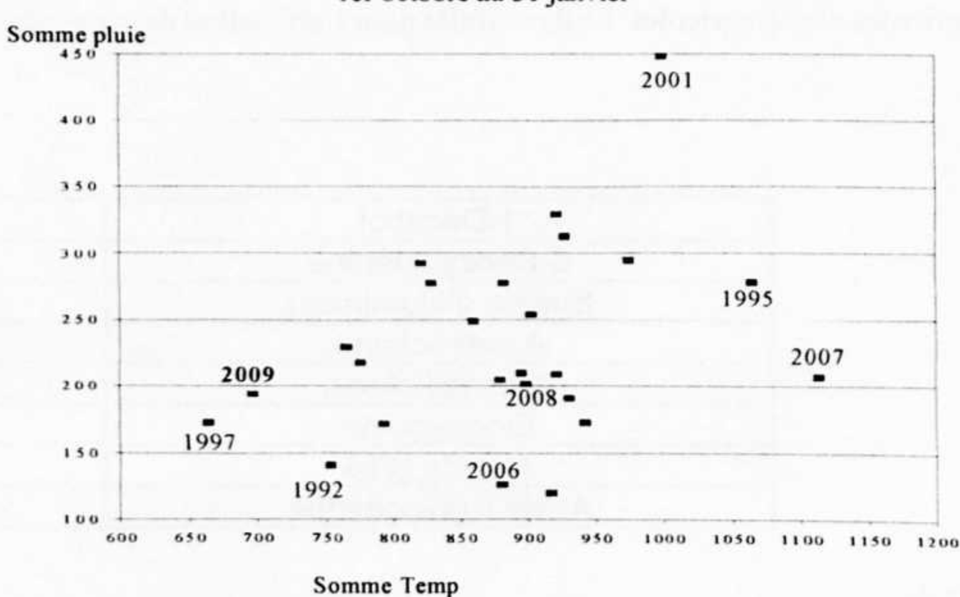
En 1997, février avait été très doux et humide, puis le mois de mars très doux aussi, mais sec. Les stades épi 1 cm des blés avaient été atteint entre le 25 mars et le 5 avril. C'est la dernière campagne où l'on a noté des dégâts significatifs de mouche grise (jusqu'à 10-15% de pieds touchés en blé de betteraves). Les attaques de piétin verse avaient été faibles, et la rouille jaune absente. On avait eu quelques dégâts de charançons de la tige sur colza (arrivée sur colza en début de reprise).

Pour l'instant, le début du mois de février est encore assez frais.

Somme de températures
du 1/10 au 31/01



Relation pluies et températures sur 25 ans
1er octobre au 31 janvier



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Service Régional de l'Alimentation
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : N. THERRE

Publication périodique
C.P.P.A.P n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2009:
87 euros (papier)
76 euros (fax)
68 euros (mail)

Première approche du risque piétin verse

Le modèle TOP nous permet d'apprécier ce qui s'est passé au niveau du piétin verse depuis la levée. On eu une période favorable essentiellement entre le 20 octobre et le 20 novembre avec 3 à 4 journées de contaminations théoriques. Certains postes en ont enregistré une supplémentaire le 5 décembre, et tous une autre au 18 janvier. Le froid de décembre et janvier a bien entendu bloqué toute évolution et aucune contamination secondaire n'est encore enregistrée. En terme d'indice de risque, au 30 janvier, on se situe pour l'instant à une valeur faible, au 12éme rang des 15 dernières campagnes (devant 95/96 - 01/02 et 05/06). Le profil climatique de cete campagne est totalement opposé à celui des grandes années piétin (94/95 et 00/01). Un retour durable à des conditions humides et douces pourrait faire remonter le risque. A suivre.

Réglementation

Le Ministère de l'Agriculture a publié deux nouveaux avis concernant des retraits de matières actives, suite à leur non-réinscription européenne.

Avis au JO du 3 février 2009.

Le ministre de l'agriculture et de la pêche décide du retrait des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant au moins une des substances suivantes : triflumizole, propachlore, diniconazole-M, dicloran, dichlobenil, cyanamide, bromure de méthyl, buprofézine, dicofol, tricyclazole, propanil, Beauveria brongniartii, permanganate de potassium, butraline, bromuconazole, napropamide et chlorate pour tous les usages agricoles et non agricoles. Les dates de retrait des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant ces substances actives sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

	RETRAIT AMM	DATE LIMITE DISTRIBUTION	DATE LIMITE UTILISATION
Triflumizole.	18 mars 2009	30 septembre 2009	18 mars 2010
Propachlore.	18 mars 2009	30 septembre 2009	18 mars 2010
Diniconazole-M.	18 mars 2009	30 septembre 2009	18 mars 2010
Dicloran.	18 mars 2009	30 septembre 2009	18 mars 2010
Dichlobenil.	18 mars 2009	30 septembre 2009	18 mars 2010
Cyanamide.	18 mars 2009	30 septembre 2009	18 mars 2010
Bromure de méthyl.	18 mars 2009	30 septembre 2009	18 mars 2010
Buprofézine.	30 mars 2009	30 septembre 2009	30 mars 2010
Dicofol.	30 mars 2009	30 septembre 2009	30 mars 2010
Tricyclazole.	30 mars 2009	30 septembre 2009	30 mars 2010
Propanil.	30 mars 2009	30 septembre 2009	30 mars 2010
Beauveria brongniartii.	30 mars 2009	30 septembre 2009	30 mars 2010
Permanganate de potassium.	30 mars 2009	30 septembre 2009	30 mars 2010
Butraline.	20 avril 2009	30 octobre 2009	20 avril 2010
Bromuconazole.	3 mai 2009	30 octobre 2009	3 mai 2010
Napropamide.	7 mai 2009	30 octobre 2009	7 mai 2010
Chlorate.	10 mai 2009	30 octobre 2009	10 mai 2010

Avis au JO du 7 février 2009

En application de la décision de la Commission du 8 décembre 2008, les substances listées ci-dessous, dont les notifiants ont volontairement renoncé à soutenir l'inscription , ne sont pas incluses dans l'annexe établissant la liste des substances actives dont l'incorporation est autorisée dans les produits phytopharmaceutiques.

Sauf décision européenne contraire intervenant avant cette date, le ministre de l'agriculture et de la pêche retirera, au 31 décembre 2010, les autorisations accordées aux produits phytopharmaceutiques contenant l'une des substances énumérées plus bas pour tous les usages agricoles et non agricoles. La date limite pour l'utilisation de ces produits phytopharmaceutiques sera fixée au 31 décembre 2011.

1-Décanol.	Acide indolylbutyrique.
6-Benzyladénine.	Polysulfure de calcium.
Sulfate d'aluminium.	Acide naphthylacétique.
Azadirachtine.	1-Naphthylacétamide.
Bromadiolone.	Propisochlore.
Éthoxyquine.	Quassia.
Alcools gras.	Phosphure de zinc.
Acide indolacétique.	